

d'un règlement pertinent. La première a été faite à la sauvette; ça s'imposait peut-être à l'époque, car vu les circonstances, il fallait l'encourager, autrement l'exploration et le développement auraient pu être compromis. Aujourd'hui le ministre nous dit: nous songeons à établir des règlements très bientôt, mais ils ne sont pas encore arrêtés; nous ferons une autre déclaration pour clarifier les points qui restent mal définis.

Je me réjouis de trouver dans la déclaration certaines assurances quant à la propriété, ce qui permettra la poursuite de l'exploration et du développement. Néanmoins, c'est agir inutilement et à l'étourdie quant aux lois et règlements qui intéressent des industries essentielles. Quand les règlements auront été établis, les intéressés sauront exactement ce qui est requis et, une fois rédigés avec précision, ces règlements auront peut-être un tout autre résultat que celui qu'on escompte. Quoi qu'il en soit, bien que j'estime des plus déplorables la façon de procéder du gouvernement, qui saute d'une situation à une autre, cherchant à rectifier une erreur en en commettant peut-être une autre, je me réjouis que celui-ci ait fait un peu de lumière sur ses intentions.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, quiconque s'intéresse à la question de la propriété étrangère au Canada, notamment de la propriété étrangère d'une industrie comme l'uranium, ne tirera aucun réconfort de la déclaration que vient de faire le ministre.

Mon parti qui s'intéresse particulièrement à la propriété étrangère au sein de l'économie canadienne fait remarquer au ministre que rien dans son exposé ne garantit que la situation dans l'industrie de l'uranium sera modifiée. La déclaration affirme clairement que les compagnies étrangères conserveront la mainmise sur les compagnies qu'elles possèdent actuellement; on ne tentera pas de modifier cette situation tant que les compagnies étrangères ne chercheront pas à vendre leurs entreprises en tout ou en partie. Par conséquent, une compagnie étrangère qui s'adonne à l'exploration de l'uranium pourra conserver ses biens indéfiniment. Donc rien ne garantit la propriété canadienne de l'industrie de l'uranium. En réalité, d'après de récents rapports, la Gulf Oil aurait un vaste dépôt d'uranium inexploité et d'autres sociétés étrangères poursuivraient l'exploration.

Quand l'affaire Dennison a éclaté, le premier ministre a dit en dehors de la Chambre qu'il fallait empêcher la vente de Dennison à Hudson Bay parce qu'autrement la part de l'industrie d'uranium aux mains de Canadiens

serait tombée à 10 p. 100. Je prétends que cela se produira de toute façon en vertu de la politique que le gouvernement préconise et comme Gulf Oil, Rio Algom et certains intérêts japonais continuent leur exploration et leur exploitation d'uranium, la proportion de l'industrie au Canada qui appartient à des Canadiens va constamment décroître pour finalement disparaître ou presque.

La déclaration ne renferme absolument rien, j'y insiste, qui garantisse que les Canadiens élargiront leur part de propriété et de direction dans l'industrie de l'uranium. La seule assurance prévue c'est que si les sociétés étrangères essayaient d'ici six ans de vendre une partie de leurs entreprises, la vente devrait se faire aux Canadiens et non à une autre compagnie étrangère. A mon avis il n'y a aucune garantie; cette déclaration ne fait que souligner l'attachement du gouvernement à une politique continentaliste; le rôle prépondérant de l'étranger dans notre économie lui importe fort peu, même dans une industrie comme celle de l'uranium.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, quant à nous, du Ralliement créditiste, nous déplorons le fait que le ministre en cause aujourd'hui de même que certains de ses collègues négligent, depuis un certain temps, de nous faire parvenir le texte français des déclarations qu'ils font à la Chambre. Ce qui pis est, nous n'avons pas reçu quelque texte que ce soit de la déclaration du ministre.

Nous comprenons très bien, d'après les paroles qu'il a prononcées à la Chambre et les commentaires faits par les autres députés de l'opposition, que le ministre n'avait rien à annoncer. Cela est tellement vrai qu'il ne nous a communiqué aucun document à cet effet.

Monsieur l'Orateur, nous demandons qu'à l'avenir les ministres veillent à nous traiter avec courtoisie, comme ils avaient l'habitude de le faire, et, surtout, de nous faire parvenir à l'avance le texte des déclarations qu'ils font en français, afin que nous puissions les étudier.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE COMMUNIQUÉ DES MINISTRES DES PAYS EXPORTATEURS

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions?